

Délibération du 6 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

En date du 25 septembre 2025

Le 6 octobre 2025 à 19h

Le Conseil Municipal de la commune d'AVELIN, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur José ROUCOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Sont présents :

Stéphane CAMBIER, Damien CARUYER, Alexis CORDONNIER, Rachel DAVID, Geneviève DEREGNAUCOURT, Laurent FLAMENT, Valérie HAZARD, Nicole LEFEBVRE, Aline LEMAIRE, Christophe LEROUX, Emile MATON, José ROUCOU, Benjamin SZTUKOWSKI, Christine SYMOENS, Sébastien WIPLIE.

Sont absents excusés :

Stéphanie DREUX-CRETEUR (procuration à Sébastien WIPLIE), Nathalie MONNET (procuration à Christine SYMOENS), Dominique ROSSELLE (procuration à Aline LEMAIRE), Guy THIEFFRY (procuration à José ROUCOU).

Sont absents non excusés :

Aline CHUDY, Lucile HOUZE, Olivier MESSIO, Aurélie MEYER.

**Désaffectation du chemin rural n°1 en bordure du Parc d'Activités des Marlières et lancement de l'enquête publique**

Considérant l'article L 161-1 du Code Rural qui stipule que les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune ;

Considérant l'effacement complet du chemin rural n°1 appartenant à la commune ;

Considérant qu'il est constaté clairement l'absence d'utilisation du chemin rural n°1 comme voie de passage par le public puisque l'ancien chemin se confond avec la zone de culture agricole ;

Considérant que ces éléments ouvrent droit à la possibilité d'une désaffectation puis d'une aliénation de l'ancien chemin rural n°1 ;

Considérant les articles L 161-10-1 et R 161-25 du Code Rural fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin (vente aux propriétaires contigus) ;  
Monsieur le Maire demande aux élus du Conseil Municipal l'autorisation :

- de désaffecter le chemin rural n°1 du domaine privé de la commune
- de désigner un commissaire enquêteur et de lancer la procédure d'enquête publique
- de signer l'arrêté désignant l'objet de l'enquête, le nom du commissaire enquêteur, la date de l'enquête, les modalités de consultation et de participation du public, etc.
- de signer tout acte ayant trait à l'organisation de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°1.

*Cette proposition est approuvée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Le Maire,  
M. José ROUCOU**



**Le Secrétaire de séance,  
M. Damien CARUYER**

